

**Caractéristiques techniques**

Points à respecter : La signalisation, la géométrie de mise en aspiration en H et L, sécurité, aménagement et une aire d'aspiration par tranche de 120 m<sup>3</sup>. Le nombre de sorties de 100mm à installer dépend directement de la capacité en m<sup>3</sup> de la réserve.



	Capacité de 120m <sup>3</sup>	Capacité comprise entre 120m <sup>3</sup> et 240m <sup>3</sup>	Par tranche de 120m <sup>3</sup> supplémentaire
Nombre de prise de 100mm	1	2	+1

**Critères de performance**

**RDDECI de la Marne**

Fournir en toute saison un débit de 30m<sup>3</sup>/h à 60 m<sup>3</sup>/h, en une zone déterminée et dédiée à cet usage unique (exemple : cours d'eau longeant une route avec aire de stationnement).

La source d'alimentation doit permettre d'assurer le débit défini pendant le temps déterminé par la grille de calcul concernée par le RDDECI.

**Aménagements**

**Arrêté 1<sup>er</sup> février 1978  
(règlement d'instruction et de manœuvre SP)**

Fourgon Pompe Tonne (FPT)

- Surface 32 m<sup>2</sup> minimum (8m x 4m)
- Portance ≥ 160 kN
- Butée de sécurité
- Pente légère (2%)
- Aire de retournement si voie en impasse

Moto Pompe Remorquable (MPR)

- Surface 12 m<sup>2</sup> minimum (3m x 4m)
- Portance ≥ 160 kN
- Butée de sécurité
- Pente légère (2%)
- Aire de retournement si voie en impasse

# Règles d'implantation d'une aire d'aspiration

